Nations Unies S/2000/348



Conseil de sécurité

Distr. générale 26 avril 2000 Français Original: anglais

Lettre datée du 25 avril 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre, adressée par M. Kosta Mihailović, chef de la délégation yougo-slave aux négociations du Groupe de travail, sur les questions de succession de l'ex-République fédérale de Yougoslavie du Conseil de mise en oeuvre de la paix, au Négociateur spécial, Sir Arthur Watts (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim (Signé) Vladislav **Jovanović**

00-40611 (F) 270400 270400

Annexe de la lettre datée du 25 avril 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Belgrade, le 17 avril 2000

J'ai été informé que lors de la réunion du Conseil de mise en oeuvre de la paix tenue à Sarajevo le 4 avril 2000, le débat sur la poursuite des travaux concernant les questions de succession avait été évité. Il semblerait, d'après notre récente correspondance, que quatre républiques nouvellement indépendantes souhaitent poursuivre les négociations, ce dont elles ont fait part par écrit. Vous n'ignorez pas que la partie yougoslave a réaffirmé, et réaffirme ici, sa volonté de poursuivre les négociations et qu'elle a donné son accord de principe à votre dernière proposition il y a plus d'un an. Je sais que vous avez adressé au Haut Représentant, tant oralement que par écrit, une requête visant à trouver une solution à une situation au point mort depuis longtemps.

Bien que toutes les parties concernées souhaitent poursuivre les négociations, le Conseil de mise en oeuvre de la paix a fait preuve d'un manque surprenant d'intérêt. Cela est aussi surprenant qu'inattendu. En acceptant le rôle de médiateur, le Conseil a assumé l'obligation de faciliter et d'accélérer les négociations. Il s'avère toutefois qu'il bloque les négociations depuis plus d'un an, et ce, sans aucune explication. Il s'est ainsi octroyé des prérogatives qui ne sont pas les siennes et qui ne figurent pas dans l'accord. La seule explication rationnelle à ce type de conduite est que les questions de succession ont pris un tour politique, avec toutes les implications que cela peut avoir dans la conjoncture internationale actuelle.

Étant donné que je fais part dans la présente lettre de mes vues personnelles concernant l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations, je ne peux vous indiquer quelle est la position actuelle du Gouvernement yougoslave à cet égard. Je suis toutefois certain qu'il souhaite poursuivre les négociations sur la base de votre dernière proposition. Je ne peux non plus présumer de sa réaction face au manque manifeste d'intérêt du Conseil de mise en oeuvre de la paix.

(Signé) Kosta Mihailović

Sir Arthur Watts Négociateur spécial pour les questions de succession Bruxelles

2 n0040611.doc